



**ARRETE DU MAIRE N°PM-2026-226**  
**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
**PORTANT LA CREATION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT ARRET**  
**MINUTE**  
**RUE DES CHASSELAS ET RUE DU CARDINAL**

**Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;  
**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté portant création de stationnement minute, pris le 22 février 2018 ;

**VU** l'arrêté n° 2020-318 portant sur la zone bleue en date du 13 octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté municipal n° AG/AR-2026-191 en date du 9 avril 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Georges ELNECAVE, 3<sup>e</sup> Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de faciliter l'accès aux commerces de proximité en garantissant la fluidité de circulation sur le centre-ville ;

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Maire de régler le stationnement pour garantir l'ordre public,

**ARRETE**

**Article 1 :**

A compter du mardi 28 avril 2026, l'arrêt et le stationnement seront autorisés pour une durée de 15 minutes, devant le n°1 rue des Chasselas sur 4 places de stationnement.

**Article 2 :**

A compter du mardi 28 avril 2026, l'arrêt et le stationnement seront autorisés pour une durée de 15 minutes, devant le n°3 rue du Cardinal, sur 3 places de stationnement.

**Article 3 :**

Ces emplacements cités à l'article 1 dérogeront aux conditions fixées par l'arrêté n° PM 2026-223 en date du 28 avril 2026, portant sur la création de zone bleue.

**Article 4 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par la signalisation adéquate.

**Article 5 :**

Le service des ASVP, Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, 28 avril 2026.



Par délégation du Maire,  
Le 3<sup>e</sup> Adjoint,  
Georges ELNECAVE.